



RÉFÉRENTIEL DE FORMATION MONITEUR FÉDÉRAL 2ND DEGRÉ FNPSA (MF2)

1 - Prérogatives du moniteur fédéral 2nd degré

- toutes prérogatives du MF1, plus :
- organisation et encadrement de sorties apnée ou PSM en milieu naturel, avec nombre de binômes laissé à l'appréciation du moniteur,
- directeur de sortie PSM ou apnée en bassin ou fosse, avec profondeur d'encadrement non limitée,
- formateur de MF1,
- organisateur de formations et examens IP ou MF1,
- président de jury d'examen IP et MF1,
- peut participer à la formation MF2,
- peut participer à un jury d'examen MF2,
- conseiller technique du président de club en matière de formation et examens

2 - Conditions de candidature

- titulaire d'une licence FNPSA en cours de validité délivrée en club,
- titulaire du diplôme MF1 (sauf dérogation),
- titulaire d'un diplôme de secourisme de premier degré : PSC1 ou AFPS ou SST ou BNS ou AFGSU 1.
- titulaire d'un diplôme de secourisme attestant la capacité à effectuer une réanimation cardio-pulmonaire avec oxygénothérapie : PSE1 ou PSE2 ou AFCPSAM ou CFAPSE ou mention réanimation ou RIFA (PSM ou apnée ou plongée) ou FSSPSA ou AFGSU 2, tous ces certificats étant en cours de validité,
- certificat médical de non contre indication à la pratique de la pêche sous-marine et de l'apnée, délivré depuis moins d'un an,
- être majeur à la date de l'examen,
- extrait N°3 du casier judiciaire,
- titulaire du permis côtier
- lettre de motivation,
- lettre de recommandation du président de club.

NB : le modèle d'inscription à examen MF2 est donné en annexe 1.

3 – connaissances à acquérir

- toutes les connaissances et compétences demandées au MF1, mais de manière plus complète et détaillée,
- connaître le contenu des formations IP et MF1.
- être capable d'organiser et conduire ces formations
- être capable de d'organiser et conduire les épreuves sanctionnant ces formations.
- connaître les modalités administratives fédérales liées à ces examens
- avoir des notions du code du sport
- connaître le ministère chargé des sports (organisation, rôles)
- connaître le CNOSF (organisation, rôle)
- connaître le cahier des charges des manifestations nautiques (à la palme, en bateau)
- connaître le règlement des compétitions (à la palme, en bateau)
- connaître le contenu de la formation juge arbitres et être capable de la conduire
- être capable de juger les compétences d'une personne en matière de formation, d'encadrement, de pédagogie et d'organisation

4 – Formation assurée par

- Le club d'appartenance (formation continue) si autonomie en formation (présence au sein du club a minima d'un MF2).
- n'importe quel club ou ligue qui organise une formation continue ou sur une ou des périodes bloquées (présence a minima d'un MF2).

5 – contenu de l'examen

Toute note obtenue inférieure à 3/10 ou 6/20 ou 12/40 provoque l'élimination du candidat.

I – EPREUVES PHYSIQUES MF2

- (mer ou piscine) apnée statique de 2 mn 30 s. Eliminatoire
- (piscine) 3 x 50 m apnée PMT départ toutes les deux minutes. Eliminatoire.
- (mer) descente à 20 m, agachon de 15 s, remontée. Eliminatoire
- (mer) descente poids constant à 25 m. Eliminatoire.

II – EPREUVES PRATIQUES MF2

- Pra 1 : (mer) repêchage syncopé avec PMT sur fond de 15 m puis tractage sur 25 m, remontée sur bateau, bilan, alerte au CROSS. Noté sur 20.
- Pra 2 : démonstration de techniques de PSM en binôme (2 h). Noté sur 20

III – EPREUVES THEORIQUES MF2

- Théo 1 (épreuve écrite) : cadre réglementaire (les institutions chargées du sport, la réglementation PSM, la FNPSA, les règles fédérales) Noté sur 20
- Théo 2 (épreuve écrite) : anatomie, physiologie de l'apnée, Noté sur 20
- Théo 3 : (épreuve écrite) : le milieu marin, la faune et flore, les dangers en PSM et en apnée, les accidents, la prévention, Noté sur 20

IV – EPREUVES PEDAGOGIQUES MF2

- pédagogie théorique au second degré (épreuve pratique en salle, en situation) : organisation et conduite d'une série de cours (minimum 6 cours) de formation IP ou MF1 au profit de candidats. Noté sur 40.

Facteurs déterminant la notation : justesse du contenu des cours, qualité de leur présentation, pertinence des méthodes pédagogiques employées, qualité de l'organisation...

- pédagogie pratique au second degré (épreuve pratique en mer, en situation) : organisation et conduite d'une sortie (une journée minimum) soit de formation MF1 au profit de candidats, soit de stage national ou régional d'initiation ou perfectionnement. Noté sur 40.

Facteurs déterminant la notation : qualité de l'organisation, justesse du contenu, pertinence la pédagogique, respect de la sécurité...

NOTA : Le président du jury MF2, s'il n'est pas lui-même organisateur de la formation IP ou MF1 ou du stage servant de support, coordonne avec ce dernier pour bien définir le rôle du (des) candidat(s) MF2 prenant en charge une partie de la formation ou du stage.

6 – Organisation de l'examen

- au niveau fédéral, avec délégation à une ligue ou club après accord de la commission nationale.
- sous la responsabilité du président du jury.
- président du jury : un instructeur désigné par la commission nationale.
- jury constitué minimum par son président et un MF2 désigné par la commission nationale, dont l'un est obligatoirement d'un autre club que le candidat.
- avant les épreuves, le président du jury collecte et vérifie les dossiers d'inscription et pièces constitutives de chaque candidat.
- pendant les épreuves, le jury note collégalement les prestations pratiques ou orales. Il corrige et note collégalement les épreuves écrites.
- les épreuves terminées, le président du jury remplit le bordereau de notes selon le modèle fourni en annexe 2, le signe et le fait signer par chaque membre du jury. Il envoie les dossiers d'inscription accompagnés des pièces constitutives, le bordereau de notes signé et les copies corrigées et notées au président de la ligue organisatrice.
- Le jury est tenu de respecter la confidentialité des questions constitutives de l'examen tant oral qu'écrit.

Rôle des instances dirigeantes :

- A réception du dossier, le président de la ligue organisatrice signe le bordereau, et envoie le dossier par la poste au président de la commission formation.
- A réception du dossier, le président de la commission formation vérifie qu'aucune pièce ne manque, et scanne l'ensemble du dossier. Il envoie au secrétariat national l'ensemble du dossier scanné par mail et l'ensemble du dossier papier par la poste. Il archive le dossier scanné.
- le secrétariat national établit les diplômes après feu vert du président de la commission formation. Il envoie les diplômes aux présidents de club des candidats reçus. Il garde l'ensemble du dossier papier et scanné en archive.

7 – Diplômes acceptés pour validation de compétence

- moniteur FNPSA jusqu'en 2013 inclus,
- Moniteur PSM 1^{er} ou 2nd degré FFESSM avant avril 2012,
- MEF2 PSM FFESSM

NB : seuls les titulaires d'une licence délivrée en club peuvent bénéficier de ces passerelles.

8 – Dossier de demande de validation d'une compétence FFESSM

Le dossier suivant est à adresser au secrétariat national :

- copie de la licence FNPSA délivrée par un club (licence Internet ou apnée refusée),
- copie du diplôme FFESSM,
- copie d'un diplôme de secourisme de premier degré : PSC1 ou AFPS ou SST ou BNS ou AFGSU1.
- copie d'un diplôme de secourisme attestant la capacité à effectuer une réanimation cardio-pulmonaire avec oxygénothérapie : PSE1, ou PSE2, ou AFCPSAM, ou CFAPSE, ou mention réanimation, ou RIFA (PSM, apnée ou plongée), ou FSSPSA ou AFGSU 2. NOTA : les titulaires du PSE1 ou PSE2 sont dispensés de la fourniture d'un diplôme de secourisme de premier degré.
- copie d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de la pêche sous marine de moins d'un an,
- extrait N° 3 du casier judiciaire,
- copie du permis mer (côtier ou hauturier)
- lettre de demande, comportant les motivations,
- lettre de recommandation du président de club FNPSA,
- un chèque de 10 € pour frais administratifs, à l'ordre de la FNPSA.

9 – les échecs

Le candidat n'ayant pas obtenu la moyenne est ajourné. Il doit repasser un examen complet, sans garder le bénéfice des bonnes notes. Le président du jury fait un débriefing des notes obtenues, explique sur quelles matières les efforts doivent porter, et redonne au candidat ajourné son dossier d'inscription complet.

Le candidat ayant obtenu la moyenne, mais qui est ajourné pour une note inférieure à 6/20 ou 12/40 garde le bénéfice des autres notes. Il repasse l'épreuve (les épreuves) loupée(s) à l'occasion d'un autre examen. Le président du jury lui redonne son dossier d'inscription complet, et un exemplaire du bordereau de notes signé.

GLOSSAIRE :

AFCPSAM : Attestation de Formation Complémentaire aux Premiers Secours Avec Matériel (ancien diplôme d'état ministère de l'intérieur)

AFGSU : Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (diplôme du ministère de la santé)

BNS : Brevet National de Secourisme (ancien diplôme d'état ministère de l'intérieur)

CFAPSE : Certificat de Formation aux Premiers Secours en Equipe (ancien diplôme d'état ministère de l'intérieur)

FSSPSA : Formation Secourisme Spécifique à la Pêche Sportive en Apnée (diplôme FNPSA)

PSC1 : Premiers Secours Civiques niveau 1 (diplôme d'état ministère de l'intérieur)

PSE 1 : Premiers Secours en Equipe (diplôme d'état ministère de l'intérieur)

RIFA : Réactions Interventions Face à un Accident (diplôme FFESSM)

SST : Sauveteur Secouriste du Travail (diplôme du ministère du travail)



**FICHE D'INSCRIPTION À EXAMEN
MONITEUR FÉDÉRAL 2ND DEGRÉ FNPSA**



NOM :

Prénom :

Date de naissance:

Lieu de naissance

Adresse :

Téléphone(s) :

Email :

Club d'appartenance :

N° d'affiliation FNPSA du club :

N° licence du candidat :

Type d'assurance choisie :

Je désire m'inscrire à l'examen de moniteur fédéral 2nd degré organisé par ...
qui aura lieu à ... les ...

Je suis informé que des frais d'essence, de déplacement et d'hébergement sont à prévoir.

Date :

Signature :



FEDERATION NAUTIQUE DE PÊCHE SPORTIVE EN APNEE
LIGUE ou COMITÉ ou CLUB :
EXAMEN DE MONITEUR FEDERAL 2ND DEGRE CESSION :
BORDEREAU DES NOTES

		NOM Prénom	NOM Prénom	NOM Prénom	NOM Prénom
I - EPREUVES PHYSIQUES MF2					
Eliminatoire sans note	- (mer ou piscine) apnée statique de 2 mn 30 s - (piscine) 3 x 50 m apnée en PMT départ toutes les 2 mn - (mer) descente à 20 m , agachon de 15 s, remontée - (mer) descente poids constant à 25 m				
II - EPREUVES PRATIQUES MF2					
PRA 1 MF2	- (mer) repêchage fond de 15m, fractage, hissage, bilan, alerte 20	notée /			
PRA 2 MF2	- démonstration techniques de pêche / 20	notée			
III - EPREUVES THEORIQUES MF2					
THEO 1 MF2	- cadre réglementaire / 20	notée			
THEO 2 MF2	- anatomie, physiologie de l'apnée 20	notée /			
THEO 3 MF2	- Milieu marin, faune, flore, dangers, accidents, prévention 20	notée /			
IV - EPREUVES PEDAGOGIQUES MF2					
PEDA THEO	- organisation et conduite d'une série de cours IP ou MF1 au profit de candidats. 40	notée /			
PEDA PRA	- organisation et conduite d'une sortie de formation MF1 ou d'initiation ou perfectionnement 40	notée /			
TOTAL / 180					
MOYENNE / 20					

2nd membre du jury
 NOM, Prénom :
 IF ou MF2 N° :
 Licence N° :
 Signature :

Président du Jury
 NOM, Prénom :
 Instructeur Fédéral
 Licence N° :
 Signature :

Président de la ligue
 NOM, Prénom :
 Lieu de l'examen :
 Date de l'examen :
 Signature et tampon